

# LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Quatorzième année - N° 4261 - Mardi 29 août 2017 - Prix : 10 DA

Sa présence sur le territoire national n'est pas encore confirmée

## Relax, un parfum toxique

Page 4

Elections locales

## Abdelawahab Derbal préside une réunion de la HIISE

Page 3

Motifs de satisfaction devenant motifs d'inquiétude

Par Mohamed Habili

**E**n théorie une économie qui approche du plein emploi est une économie qui se porte bien, une économie qui avance dans la bonne direction, qui est en expansion. En théorie tout au moins, c'est même là le meilleur état que puisse connaître une économie : être en mesure d'offrir un emploi, et donc un moyen de subsistance, à tous ceux de ses membres qui veulent travailler. De la même façon, une inflation faible est un motif de satisfaction, ou plus exactement elle devrait l'être. Une bonne stabilité des prix est la preuve que l'économie ne connaît pas de grandes tensions, ni entre les différentes branches d'activité, ni entre les acteurs économiques, tout particulièrement entre salariés et possédants, et que par ailleurs la progression quantitative des moyens de paiements suit de près celle de la production. Plus donc une inflation est faible, plus ceux qui sont en charge de la réguler devraient se réjouir, mais à la condition que le risque de déflation soit écarté, c'est-à-dire que les prix doivent malgré tout continuer d'augmenter. Car s'ils commencent à baisser, c'est la récession, susceptible de se transformer en dépression. Mais si le plein emploi, ou du moins ce qui l'approche, et une faible inflation, sont des motifs de satisfaction quand ils surviennent isolément, ils sont en revanche du plus mauvais augure quand ils se présentent en même temps. *Suite en page 3*

Flambée de la mercuriale à la veille de l'Aïd

# La Fédération des marchés de gros s'explique



La flambée des prix des légumes et fruits de saison à la veille de l'Aïd el-Adha est due, selon les spécialistes, à la corrélation de nombreux facteurs, notamment la faible production, la spéculation, l'absence de transparence du fait de la non-facturation et le monopole du marché parallèle. [Lire page 2](#)



CR Belouizdad

## La crise s'installe

Page 23

Festival «Cinéma sans frontière»

## «Chroniques de mon village» de Karim Traidia primé

Page 13

Flambée de la mercuriale à la veille de l'Aïd

# La Fédération des marchés de gros s'explique

■ La flambée des prix des légumes et fruits de saison à la veille de l'Aïd el-Adha est due, selon les spécialistes, à la corrélation de nombreux facteurs, notamment la faible production, la spéculation, l'absence de transparence du fait de la non-facturation et le monopole du marché parallèle.

Par Louiza Ait Ramdane

**S**elon le président de la Fédération nationale des marchés de gros de fruits et légumes (FNMGFL), Mustapha Achour, les quantités de légumes produites cette saison ont dépassé la demande, faisant sensiblement baisser les prix en juin, ce qui a amené les agriculteurs à se débarrasser de leur production de légumes pour éviter les frais engagés dans le processus de récolte sans pouvoir les écouler. « Nous avons assisté à une véritable catastrophe : les agriculteurs se sont mis à cultiver de la laitue et de la courgette sans se soucier de la possibilité de leur commercialisation (...) mais en raison du surplus, ils n'ont pas été en mesure d'écouler leurs récoltes, ce qui les a amené à labourer de nouveau la terre pour cultiver d'autres légumes, entraînant la flambée du prix des légumes abandonnés, tels que la courgette qui est passée de 5 DA au moins de ramadhan à 250 DA actuellement », a déploré l'intervenant. La raréfaction de l'eau, la baisse du niveau des barrages et les incendies enregistrés cet été sont autant de facteurs qui ont compliqué davantage les choses, a-t-il dit, estimant que « la responsabilité incombe au ministère de l'Agriculture qui doit maîtriser les programmes agricoles, la plupart des terres agricoles relevant de l'Etat ».

Selon lui, la flambée des prix des légumes à l'approche des fêtes est due à la spéculation, à l'absence de transparence et à la progression du marché parallèle. Il appartient aux ministères du Commerce et de l'Intérieur et des Collectivités locales de mettre fin à ces phénomènes, a-t-il soutenu.

Les marchés de gros doivent être organisés, a insisté l'intervenant, estimant « inconcevable » que 70% de la production agricole soient vendus sur le mar-



ché parallèle. Les marchés de gros relèvent des communes et des wilayas qui se doivent de bien les gérer pour mettre fin à l'anarchie ambiante, a-t-il ajouté.

## «La stabilité des prix est tributaire de l'imposition de la facturation»

S'agissant de la lutte contre la spéculation, le même responsable a affirmé que celle-ci demeurait tributaire d'une application rigoureuse de la facturation, relevant que la non-facturation qui entrave le suivi des prix et ne permet pas aux autorités de contrôle de mettre le doigt sur les augmentations arbitraires. Et d'ajouter qu'entre la période de la récolte et celle de la commercialisation, plusieurs spéculateurs et intermédiaires interviennent pour acheminer les produits vers les marchés parallèles. Il arrive que le même produit soit vendu deux à trois fois entre les spéculateurs avec une marge bénéficiaire pour chacun, et c'est de cette manière que le

produit arrive aux marchés de gros et de détail au double prix.

Le comportement d'une grande partie des consommateurs qui continuent d'acheter les légumes et les autres produits agricoles au prix fort nourrit cette situation et encourage les commerçants à persister dans leurs pratiques spéculatives, déplore M. Achour. Le même responsable a prévu une baisse relative des prix de ces légumes après l'Aïd el Adha, précisant : « Nous prévoyons une baisse des prix avec l'arrivée des légumes cultivés dans les serres. Le prix de la courgette par exemple se stabilisera autour des 100-120 DA durant l'automne ».

A une question sur l'importance de l'acquisition des chambres froides, M. Achour a estimé que les prix des légumes ne seront pas impactés par l'acquisition de ces chambres, celles-ci étant destinées à la conservation de certains fruits et produits, outre l'absence d'une culture de consommation des produits réfrigérés chez les Algériens, a-t-il dit. M. Achour avait appelé

récemment le ministère du Commerce à élaborer un code rigoureux qui oblige les producteurs locaux et les importateurs à introduire leurs produits dans les marchés de gros, soulignant la nécessité d'imposer des sanctions sévères contre toute violation de l'itinéraire du produit.

Il a précisé que les commerçants en gros sont innocents de toutes les accusations dont ils font l'objet, affirmant que ces commerçants sont en règle, payent leurs impôts et leurs cotisations à la Casnos. Pour finir, le président de la Fédération nationale des marchés de gros de fruits et légumes (FNMGFL), Mustapha Achour, a critiqué les « pseudo-agriculteurs » ayant bénéficié de terres agricoles dans le cadre des politiques de soutien et ont préféré les donner en location à des prix exorbitants au lieu de les exploiter, appelant le ministère de l'Agriculture à ouvrir des enquêtes à ce propos.

Le même responsable avait également critiqué les Offices publics créés récemment pour réguler les marchés de légumes

et de fruits affirmant que ces derniers assistent passivement à cette anarchie qui a gagné les marchés de gros et de détail.

Par ailleurs, les prix du poisson ont connu des baisses sensibles durant les mois de juillet et août, au détriment des ressources halieutiques des eaux côtières algériennes, selon le Comité national des marins pêcheurs et des poissonniers (CNMPP). Son président Hocine Bellout, explique cette tendance baissière des prix depuis plus de deux mois, pour différentes espèces poissonnières vendues sur le marché, par le non-respect des normes et lois en vigueur de la part des pêcheurs, à la faveur d'un déficit de contrôle de la part des services concernés. Selon lui, les prix des poissons vendus ont baissé en raison de leurs petites tailles, atteignant parfois 5 cm la pièce seulement, les pêcheurs se rabattant sur des spécimens jeunes vu l'amoinissement général des poissons dans les eaux côtières.

L.A.R.

## Abattage anarchique des moutons

# L'incivisme, facteur d'insalubrité durant l'Aïd El-Adha

**L'**Aïd El-Adha, qui sera fêté dans quelques jours, est souvent synonyme d'incivisme, d'insalubrité et de risques sanitaires. Les conditions dans lesquelles se déroule le sacrifice du mouton posent parfois de sérieux problèmes de santé.

Dès les premières heures de la matinée du premier jour, des milliers de moutons vont être sacrifiés à travers toute l'Algérie. Malheureusement, l'ambiance de fête est souvent gâchée par la prolifération des déchets des moutons. Une situation récurrente à chaque fête du sacrifice, les cités et quartiers se transforment en abattoirs collectifs ne

respectant que rarement les règles sanitaires et d'hygiène, et ce, malgré les campagnes de sensibilisation du ministère de la Santé qui ne cessent d'appeler à redoubler de vigilance et à respecter les principales règles d'hygiène. Pourtant, dans le rite musulman, le sacrifice obéit à une prescription très précise qui prend en compte de nombreuses considérations sanitaires. Mais force est de constater qu'une grande partie des Algériens ne respecte pas ces prescriptions et recourt à un abattage très anarchique. Seul le civisme des citoyens peut faire régner la propreté pendant la fête, une fois le

sacrifice accompli. Ainsi, pour veiller à la propreté de l'environnement, en assurant la collecte des ordures ménagères et des résidus du sacrifice, plus de 10 000 agents d'hygiène et quelque 750 camions seront mobilisés à Alger à l'occasion de l'Aïd el Adha, ont assuré les responsables des entreprises d'hygiène «Netcom» et «Extranet». Le directeur général d'Extranet, Mechab Rachid, a indiqué que son entreprise a mobilisé 5 200 agents d'hygiène et 350 camions pour veiller à la propreté de l'environnement lors de l'Aïd el Adha et garantir le bon déroulement de l'opération de collecte des

déchets ménagers et des résidus découlant de l'opération de sacrifice. A cet effet, un plan spécial a été mis en place pour la collecte des résidus de l'opération du sacrifice avant et après l'Aïd, a ajouté le même responsable, relevant que les agents d'hygiène sillonneront les quartiers et ruelles des 31 communes dont l'entreprise assure la gestion, particulièrement durant les deux jours de l'Aïd en vue de limiter l'accumulation des ordures, source de propagation des maladies. Le plan prévoit en outre de doubler le nombre de bennes à ordures au niveau des points

marchés de proximité bénéficieront d'opérations de nettoyage et des équipes y seront affectées pour l'enlèvement des ordures. M. Mechab a en outre indiqué que la nature des déchets durant la période de l'Aïd est différente de ceux collectés durant l'année d'où la nécessité d'une action efficace et intense pour un environnement propre. Il a ajouté qu'Extranet prévoit de collecter près de 4 500 tonnes d'ordures au cours du premier jour de l'Aïd, une quantité qui devrait passer à plus de 8 000 tonnes aux deuxième et troisième jours. Meriem

Benchaouia

## Elections locales

## Abdelwahab Derbal préside une réunion de la HIISE

■ En prévision des élections locales du jeudi 23 novembre, la Haute instance indépendante en charge de la surveillance des élections (HIISE) est depuis hier en conclave à l'hôtel El Aurassi, Alger, pour tenir sa session ordinaire pour la mise en place de son dispositif destiné à ce double scrutin.

Par Lynda Naili

Faisant suite à la convocation avant-hier, par le chef de l'Etat samedi dernier du corps électoral et à l'annonce en prévision des élections locales APW-APC le 23 novembre prochain, par le département de Bédoui de l'opération de retrait des dossiers de candidature entamée samedi dernier ainsi que celle de l'assainissement du fichier national à partir de demain, la Haute instance indépendante en charge de la surveillance des élections (HIISE) a tenu hier sa session ordinaire pour la mise en place de son dispositif destiné à ce double scrutin. Ainsi, durant deux jours, la HIISE devra tracer une feuille de route qui tiendra compte des dysfonctionnements et autres lacunes survenues lors des élections législatives du 4 mai dernier, tout en prenant en considération les observations portées par les partis dans leurs



P.V.D. R.

rapports. L'objectif étant, dira en substance Derbal, d'améliorer le dispositif de surveillance devant garantir la transparence de ce double scrutin. En effet, dans une déclaration à la presse, Abdelwahab Derbal, promettant que son instance veillera à la

transparence des opérations de vote et au respect de la volonté populaire, a à cette occasion révélé, la révision prochaine de certains textes d'application relatifs au régime électoral, mais qu'en attendant et que par manque de temps, les textes

existants continueront à régir les prochaines élections, seules des modifications portées sur des incohérentes enregistrées lors des législatives du 4 mai dernier, seront effectuées. Une révision précisera-t-il qui se fera en coordination entre son instance et le ministère de l'Intérieur. A ce titre, il citera l'exemple «des formulaires de collecte des signatures qui ne seront désormais pas les mêmes pour les candidats partisans et indépendants pour éviter les marchandages». S'agissant du rapport des observateurs de l'Union européenne, Derbal estime qu'«il n'est pas si noir», allant même jusqu'à trouver certains constats «pertinents». Par contre, poursuivra-t-il, c'est la procédure de transmission de ce rapport qui «n'est pas passée via les canaux officiels et diplomatiques» que Derbal déplorera. Ce qu'il qualifiera d'«infraction des us diplomatiques» et d'«outrage envers la souveraineté de l'Algérie». L. N.

## Parti des travailleurs

## Hanoune appelle à la garantie de la «transparence» des élections locales

Pour sa part, Louisa Hanoune, secrétaire générale du Parti des travailleurs (PT), a appelé avant-hier à Alger les pouvoirs publics à garantir la transparence des élections locales prévues le 23 novembre prochain.

Les pouvoirs publics «doivent garantir la transparence des prochaines élections locales», a précisé M<sup>me</sup> Hanoune à l'ouverture des travaux de la session ordinaire du bureau politique de son parti, soulignant l'importance de

ce rendez-vous électoral pour le renforcement du processus démocratique en Algérie. Elle a déploré le fait que certaines communes «pâtissent de la politique d'austérité et de l'arrêt des projets», précisant que «plus de

1 000 communes sont confrontées à des difficultés financières». «Priver les élus de moyens financiers et de prérogatives est synonyme de destruction de la démocratie dans la commune», a-t-elle estimé. L. N.

## Union Ennahda-Adala-Bina

## Pour des élections «libres et intègres»

L'Union Ennahda-Adala-Bina a appelé hier à la tenue d'élections «libres et intègres à même de garantir l'égalité des chances à la lumière des changements sensibles que connaît

le pays». Dans un communiqué ayant sanctionné la réunion de l'instance dirigeante de l'Union consacrée à l'examen des développements en cours sur la scène politique et les défis de la

prochaine rentrée sociale, cette formation politique a appelé à organiser «des élections libres et intègres, à même de garantir l'égalité des chances et d'apaiser les tensions sociales».

L'Union a en outre appelé les compétences et les élites nationales à «assumer leurs responsabilités en contribuant au changement démocratique et en luttant contre la corruption». L. N.

## Le régime des licences toujours en vigueur

## L'abrogation ne concerne que certains aspects réglementaires

Le régime des licences d'importation, entré en vigueur en décembre 2015, est «toujours en vigueur» tandis que le décret exécutif du 22 août en cours, paru dans le dernier «Journal officiel», porte sur l'abrogation de certains aspects réglementaires du décret de juin 2017 modifiant celui de 2015, a indiqué avant-hier soir un communiqué du ministère du Commerce. «Le ministère tient à informer l'ensemble des opérateurs économiques que le régime des licences d'importation ou d'exportation est toujours en vigueur tandis que l'abrogation contenue dans le décret exécutif 17-245 du 22 août 2017 ne concerne que certains aspects réglementaires du décret 17-202 du 22 juin 2017 modifiant et complétant le décret 15-306 du 6 décembre 2015», précise un communiqué du ministère transmis à l'APS. Ainsi, poursuit le communiqué, «les dispositions du décret 15-306 fixant les conditions et les modalités d'application du régime des licences d'importation ou d'exportation de produits et marchandises demeurent

en vigueur». Il est à rappeler qu'en juin dernier, le décret 17-202 avait apporté un amendement de taille concernant le mode de délivrance de ces licences, en ajoutant la condition suivante: toute décision du ministère du Commerce relative à l'octroi d'une licence doit être validée par le Premier ministre. L'article 2 de ce décret (17-202) a ainsi amendé l'article 5 du décret de 2015 (le 15-306) en stipulant que les licences d'importation «sont accordées par le ministre chargé du Commerce, sur proposition du comité interministériel permanent, après accord du Premier ministre». Le décret paru dans le dernier «JO» (le 17-245 du 22 août) est donc venu annuler les dispositions du décret précédent, celui de juin 2017, c'est-à-dire pour annuler la condition de soumettre l'octroi des licences à l'accord du Premier ministre.

Désormais, l'obtention des licences est tributaire du seul ministère du Commerce, comme c'était le cas entre janvier 2016 et juillet 2017. Des médias ont rapporté dimanche l'annulation d'un

décret exécutif ayant trait au régime des licences d'importation de biens et de marchandises. Cette information a donné lieu à une incompréhension autour de cette question. Cette «incompréhension» a fait réagir le Premier ministre qui a tenu à préciser, dans un communiqué transmis à l'APS, que l'abrogation en question vise à «laisser à l'administration du Commerce le soin de régir les licences d'importation qui demeurent toujours en vigueur». Pour rappel, le décret de 15-306 du 6 décembre 2015 stipule que les licences d'importation ou d'exportation automatiques sont délivrées par les secteurs ministériels concernés sur la base d'une demande accompagnée de documents justifiant la conformité des produits selon leur nature et la situation juridique des opérateurs économiques. Quant aux licences non automatiques – qui sont l'objet des décrets 17-245 et 17-202 – elles sont accordées par le ministère du Commerce sur proposition d'un comité interministériel permanent institué auprès de ce

ministère, afin de gérer les contingents de produits. Ce comité a pour mission de formuler des propositions relatives à la liste des produits et la détermination des volumes quantitatifs des contingents. La durée de validité des licences est fixée à six mois à compter de sa date de délivrance. Selon le décret, la licence délivrée a un caractère «personnel et incessible». En cas de non-utilisation, elle doit être restituée au Comité, au plus tard, dans les 10 jours ouvrables, suivant sa date d'expiration. Les Douanes doivent informer régulièrement le ministère du Commerce et la Banque d'Algérie du niveau de consommation des contingents à l'importation et à l'exportation, ainsi que des statistiques relatives à l'historique des opérations d'importation ou d'exportation. Au début de leur application, en janvier 2016, les licences concernaient exclusivement les voitures, le ciment Portland gris et le rond à béton avant d'être élargies à certains produits agricoles et de l'agroalimentaire et, récemment, aux produits électroménagers,

## LA QUESTION DU JOUR

## Motifs de satisfaction devenant motifs d'inquiétude

Suite de la page une

C'est que les économistes savent depuis longtemps qu'ils ne sont pas compatibles. On ne peut pas avoir l'un et l'autre en même temps, et si on les a néanmoins, c'est qu'il y a quelque chose de très mauvais qui est en train de couvrir. Le plein emploi, ou l'état approuvé, devrait, d'après ce que l'on sait de la marche normale d'une économie, s'accompagner de la hausse des salaires, les capitalistes se faisant concurrence alors en effet pour s'assurer leurs services. Augmentation des salaires qui se ferait bien évidemment aux seuls dépens des profits si les possédants ne disposaient pas d'un autre moyen de rétablir ces derniers : la hausse des prix, c'est-à-dire l'inflation. Quand il y a conjonction d'un faible niveau de chômage et d'une faible inflation, par exemple une inflation inférieure à 2%, c'est qu'il y a quelque part quelque chose qui ne va pas, et qui risque à tout moment de se faire jour pour créer le désordre. C'est exactement cette menace qui pèse pour l'heure sur la plus grande économie au monde, celle des Etats-Unis – elle plus particulièrement, car il se présente bien des points communs entre elle et les autres grandes économies occidentales, en comptant celle du Japon parmi elles. Les régulateurs de ces économies développées ont mis en réaction à la crise financière de 2008 un dispositif unique dans l'histoire du capitalisme, qui consiste pour l'essentiel à les placer sous une double perfusion et à les y maintenir aussi longtemps que cela s'avère nécessaire : l'une est dite conventionnelle, et l'autre non conventionnelle. La première n'est en réalité conventionnelle que par l'instrument qui est mis en œuvre : des taux d'intérêts historiquement bas. Elle ne l'est guère sous le rapport de la durée. Cela fera bientôt une décennie que les taux réels (le taux nominal moins l'inflation) directs sont inférieurs à zéro. La deuxième perfusion est quant à elle franchement et entièrement non conventionnelle. Cette double impulsion monétaire est évidemment une forme de protectionnisme, bien qu'elle ne vise pas directement à protéger le marché intérieur, pour le réserver prioritairement aux produits locaux. Voilà donc au moins deux bonnes raisons de craindre une rechute prochaine des grandes économies, et partant celle du monde : une inflation qui reste en deçà de l'objectif assigné de 2%, laquelle aux Etats-Unis s'accompagne d'un quasi plein emploi, et une expansion monétaire à deux volets en œuvre depuis bientôt une décennie, ce qui ne s'est jamais vu. M. H.

téléphones portables et produits cosmétiques.

APS

## Acquéreurs des 50 logements LSP de Sidi-Ali à Akbou Les souscripteurs observent un rassemblement devant la wilaya

**LES SOUSCRIPTEURS** des 50 logements LSP «Aboud» de Sidi-Ali, dans la commune d'Akbou, sont revenus à la charge hier pour exiger la remise des clés de leurs logements. Ils avaient saisi, sans succès, toutes les autorités concernées au sujet du projet. Ils ont observé, hier, un rassemblement devant le siège de la wilaya au cours duquel ils ont interpellé les autorités afin d'inciter le promoteur à poursuivre les travaux restants et procéder à la distribution des logements. Ce projet, qui a débuté en 2005 mais dont la concrétisation a commencé en 2009, n'est pas encore livré à ce jour pour un problème d'expertise qui est en principe réglé, selon l'un des acquéreurs qui affirme que le délai de deux années est atteint et aucune réserve n'a été formulée. Il souligne que les souscripteurs ont versé leurs apports et contracté des crédits bancaires qu'ils paient mensuellement alors qu'ils n'ont pas encore reçu les clés de leurs logements et les immeubles sont toujours en état de carcasses. Les souscripteurs reprochent au promoteur et au maître d'ouvrage d'avoir bloqué le projet et de manquer de volonté de régler la situation. Ils exigent des autorités la levée des contraintes administratives auxquelles ils sont confrontés depuis plus de 15 ans. Les manifestants ont été reçus, hier, par les autorités de wilaya et ont quitté la réunion avec l'engagement qu'une enquête sera diligentée sur les lieux et une réunion sera tenue avec toutes les parties concernées pour lever les contraintes à l'origine du blocage du projet.

H. C.

## Grâce au système automatique de reconnaissance des empreintes digitales 99 affaires criminelles illucidées en juillet par la Sûreté nationale

**LES SERVICES** de la police judiciaire ont traité en juillet dernier quelque 99 affaires criminelles à l'aide du système automatique de reconnaissance des empreintes digitales, a indiqué avant-hier un communiqué de la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN). «Pas moins de 99 affaires d'atteinte aux personnes et aux biens ont été élucidées avec identification des suspects grâce au système automatique de reconnaissance des empreintes digitales», précise la même source. Les services de la police judiciaire ont «élucidé plusieurs affaires pénales grâce aux techniques de pointe utilisées en matière de recherche et d'investigation pénale», souligne le communiqué. La cellule de communication de la DGSN a affirmé que la police algérienne «insiste sur l'aspect préventif dans sa lutte contre la criminalité», soulignant le rôle efficient des citoyens en la matière grâce à la culture du signalement.

R. Z.

Sa présence sur le territoire national n'est pas encore confirmée

# Relax, un parfum toxique

■ Dans un courrier adressé à l'ensemble des institutions concernées y compris les associations de protection des consommateurs, la direction régionale des services de santé d'une institution officielle a mis en garde contre l'utilisation d'un parfum de marque «Relax».



Par Lynda Naili

«**S**ur instruction (...) nous portons à votre connaissance des informations circulant autour de la découverte d'un parfum toxique voire mortel, vendu dans plusieurs pays arabes et musulmans dont l'Egypte, le Soudan, le Liban, l'Irak, Bahreïn et le Koweït», est-il écrit dans ledit courrier sous l'enregistrement N°8331/2017 datant du 15 août 2017, dont nous possédons une copie.

A cet effet, la même source expliquera que «les informations obtenues à l'issue des analyses effectuées sur ledit parfum, et après le contrôle médical des personnes l'ayant utilisé, une toxicité du produit cosmétique a été avérée». Une toxicité, poursuivra, la même source, dont «les effets ne sont ressentis que 3 ou 4 jours après l'utilisation du parfum» allant même jusqu'au «décès» de l'utilisateur. Aussi, a-t-il été demandé aux destinataires dudit courrier d'effectuer un travail de «sensibilisation, axé



sur le danger de mort, auprès des consommateurs tant sur l'arrêt immédiat de l'utilisation que sur l'achat de ce parfum».

Diffusé hier sur les réseaux sociaux, ce courrier aura suscité la stupéfaction des internautes qui s'indignent sur le rôle des services de contrôle aussi bien des Douanes que ceux du ministère du Commerce. Contacté à ce sujet, Mustapha Zebdi, président de l'Association et protection du consommateur de la wilaya d'Alger (Apoce), dira «avoir le devoir de sensibilisation

auprès des consommateurs. Nous nous sommes assurés ce matin (hier matin) de l'authenticité du document en question, suite à quoi nous l'avons diffusé sur les réseaux sociaux». En outre, il dira que «pour l'instant, nous devons nous assurer que ce produit est en vente sur le marché national, et savoir s'il s'agit d'un produit original ou d'une contrefaçon». Car, soulignera-t-il, «le document officiel, dans la liste des pays qu'il cite, n'évoque pas l'Algérie. Mais vu les produits «cabas» (informels)

commercialisés d'une manière frauduleuse, nous devons effectuer ce travail». Un risque d'autant plus élevé, estimera le président de l'Apoce, qui déplore le manque de contrôle des produits qui pénètrent le marché national. «Le contrôle qui est actuellement effectué par les instances concernées est simplement un contrôle documentaire des produits, sans plus», poursuivra-t-il, déplorant ainsi «l'absence de laboratoires compétents à même de prendre en charge le contrôle efficace des produits importés», regrettant dans la foulée que «le laboratoire d'essais de Sidi Abdellah soit à ce jour non opérationnel». La même inquiétude sera également soulevée par Mustapha Zebdi pour les produits alimentaires de grande consommation qui entrent dans le marché avec la certification «Hallal» étrangère, «pourtant l'Algérie, à travers l'Anor, dispose d'une norme hallal nationale qui est en attente de la liste des produits concernés».

L. N.

Pour les hadjis retardataires

## Un vol supplémentaire programmé hier à partir d'Alger

Un vol supplémentaire a été programmé hier au profit des hadjis retardataires après l'intervention des pouvoirs publics auprès de la compagnie aérienne saoudienne à Riyad, a indiqué un communiqué du ministère des Travaux publics et des Transports.

Le vol est prévu à 11h00 à partir d'Alger et sera assuré par un avion de type Boeing 777, ajoute le communiqué.

La même source a précisé que l'achat des billets s'effectuait actuellement au niveau de l'agence de la compagnie aérienne saoudienne sise à Ouled Fayet (Alger) avec le concours des cadres du ministère des Travaux publics et des Transports et d'Air Algérie. La compagnie aérienne a assuré le transport, à travers des vols réguliers, de 18 000 hadjis repré-

sentant son quota pour cette saison, a fait savoir la compagnie dans un communiqué, avant de rassurer les familles des hadjis que l'opération s'était déroulée dans de «bonnes conditions». Air Algérie a précisé que des hadjis étaient bloqués au niveau de l'aéroport Houari-Boumediène (Alger) en raison du retard enregistré dans l'accomplissement de la procédure d'obtention de visa. Bien que n'étant pas responsable de cette situation et pour aider ces hadjis, Air Algérie a introduit une demande officielle auprès de l'organisme saoudien d'aviation civile afin de l'autoriser à organiser un vol supplémentaire au profit de ces hadjis, d'autant que l'espace aérien saoudien a été fermé aux compagnies aériennes étrangères conformément à ce qui est en vigueur, ajoute le communiqué

d'Air Algérie.

### 7 hadjis algériens, dont une femme, décèdent en raison de maladies chroniques

Par ailleurs, Mohamed Aissa, ministre des Affaires religieuses et des Wakfs, a salué avant-hier les efforts des membres de la mission du Hadj à deux jours du début des rites, pour les efforts consentis et les tâches accomplies avec succès, les appelant ainsi à poursuivre leur devoir dans les Lieux saints. A l'issue d'une séance de travail consacrée à la lecture des rapports des chefs de sections de la mission à La Mecque, le ministre a déclaré que «ces rapports attestent parfaitement de la réussite de la saison du Hadj, d'autant que chaque hadji est parfaitement pris en charge». «Nous devons

assurer une mobilisation de tous les membres de la mission pour que les hadjis aient un séjour serein et paisible dans les camps de Arafat et Mina», a souligné le ministre qui a évoqué l'utilisation d'un portail électronique par la mission du Hadj en vue de s'enquérir de la situation des hadjis dans l'attente de l'utilisation d'autres moyens de communication. D'autre part, il a relevé les cas de décès enregistrés chez les hadjis algériens (7 cas dont une femme) en raison de maladies chroniques, affirmant que le nombre de décès était en baisse par rapport aux années précédentes vu la bonne prise en charge des hadjis sur tous les plans. Les services consulaires ont pris toutes les mesures nécessaires pour accélérer l'enterrement des hadjis décédés et informer leur famille, a-t-il dit.

A. S.

Prix du poisson

# La baisse est due à la surexploitation des ressources halieutiques

■ Les prix du poisson ont connu des baisses sensibles durant les mois de juillet et d'août, au détriment, cependant, des ressources halieutiques des eaux côtières algériennes, a indiqué le président du Comité national des marins-pêcheurs et des poissonniers (Cnmp), Hocine Bellout, dans un entretien accordé à l'APS.

Par Safia T.

Pour exemple, le responsable a indiqué que le prix de la sardine a chuté par rapport à celui enregistré au printemps dernier qui était de 700 à 800 DA le kilogramme, pour atteindre des prix avoisinant les 200 DA actuellement, et ce, à travers différentes poissonneries côtières. Cette tendance baissière des prix depuis plus de deux mois, est observée pour différentes espèces poissonnières vendues sur le marché. M. Bellout explique que cette baisse des prix des poissons a profité du consommateur déçu, cependant, d'un non-respect des normes et lois en vigueur de la part des pêcheurs, à la faveur d'un déficit de contrôle de la part des services concernés. Selon lui, les prix des poissons vendus ont baissé en raison de leurs petites tailles, atteignant parfois 5 cm la pièce seulement, les pêcheurs se rabattant sur des spécimens jeunes vu l'amointrissement général des poissons dans les eaux côtières. Les poissons s'amenuisent en Méditerranée à cause d'une pêche intensive et inconsciente, de la pollution des eaux, en plus des flux migratoires vers d'autres mers, a-t-il expliqué. Les pêcheurs, pour leur part, bravent plusieurs interdits dans leur activité, a signalé M. Bellout, citant le non-respect des périodes de repos biologique, la recrudescence de la pêche à la dynamite, la pêche utilisant des filets interdits



PHOTO: R.

et le non-respect des tailles marchandes. Pour ce qui est du non-respect des périodes de repos biologique, il représente un grand danger pour la pérennité des espèces puisqu'il engrange progressivement leur extinction, les chalutiers pêchant les poissons durant la période de reproduction et de ponte. Durant cette période s'étalant du 1<sup>er</sup> mai au 31 août, les pêcheurs n'épargnent pas les fonds marins en y chalutant même dans la zone dite «zone une», située dans les profondeurs des mers à 0,3 milles marins, que les poissons rejoignent afin d'y déposer leurs œufs. A ce propos, le directeur de la pêche et de l'aquaculture au ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Taha Hemmouche, a rappelé que la loi a durci les sanctions jusqu'à une peine d'emprisonnement de 5 ans pour les marins-pêcheurs pêchant durant cette période, ce qui a «fait reculer le nombre de délits». Selon ce responsable, «en 2017, le nombre de délits relatifs au non-respect de la période de repos biologique n'a pas dépassé le nombre de 10 le long du littoral algérien, les gardes-côtes faisant un travail remarquable». S'agissant de la pêche à la dynamite, M. Bellout a indiqué qu'elle est pratiquée sur le long des côtes allant de Bou Haroun (Tipaza) à Ghazaouat (Tlemcen), alors qu'elle est interdite. Le président du Cnmp a également affirmé que

les filets interdits à la pêche tel les filets dérivants, les filets à quatre bras, les filets invisibles et ceux interdits en fonction de la taille de leurs mailles, sont largement utilisés en dépit de la loi. Pour ce qui est du non-respect des tailles marchandes, celui-ci représente également une menace directe puisque les poissons des différentes espèces sont empêchés d'atteindre la maturité nécessaire et propice à la reproduction. «Le décret exécutif du 18 mars 2004 fixant les tailles minimales marchandes des ressources biologiques interdit formellement de pêcher, entre autres, des sardines dont la taille n'atteint pas les 11 cm», a indiqué M. Bellout. Or, des sardines ne dépassant pas les 4 cm se vendent actuellement sur le marché, a-t-il poursuivi, ajoutant que l'espèce est pourtant «en voie d'extinction». Ces jours-ci, des poissons de différentes catégories atteignant seulement 5 à 6 cm sont pêchés et ramenés en grande quantité. Le texte du décret exécutif fixe les tailles éligibles à la pêche pour les poissons, certes, mais également pour les mollusques et les crustacés.

## «Il y a destruction massive des réserves halieutiques»

Pa ailleurs, notre interlocuteur a évoqué l'action «destructrice» de la pollution des eaux méditerranéennes sur la flore et

la faune marine comme raison supplémentaire au manque de poissons de tailles appréciables sur le marché. «La pollution est en train de faire un ravage au sein de l'écosystème marin», a déploré M. Bellout, mentionnant le cas de l'Oued du Cibao, qui, recueillant et cumulant des débris et produits polluant sur le long de ses 240 km, les déverse en mer. La salubrité et la toxicité des mers exterminent les espèces, ou les poussent à migrer tel dans le cas de la sardine, très sensible à la pollution et qui a migré en grand nombre vers d'autres eaux, a-t-il estimé. Aujourd'hui, bien des espèces n'existent plus dans les eaux côtières algériennes à cause de la pollution. Outre la pollution des déversements en mers des oueds et des déchets générés en Algérie, le responsable évoque ceux des 12 500 bateaux qui transitent chaque année par la bassin méditerranéen. «Les ballastages de navires en rade, leurs déchets, en plus des oueds et des pollutions côtières, dégradent la flore marine. A cette allure, d'ici 50 ans la Méditerranée sera une mer morte», a-t-il ajouté, rappelant que la mer Méditerranéenne est une mer quasi-fermée, n'ayant pour ouverture sur les océans que les 14 km du détroit de Gibraltar. Cette pollution qui détériore les récifs coralliens et l'ensemble de l'écosystème marin est d'autant

plus problématique, puisque 23 pays entourent la Méditerranée a-t-il continué. «Il y a destruction massive des réserves halieutiques algériennes alors que nous disposons de 194 espèces de poissons et 600 espèces d'algues (à usages cosmétique, médicinale et alimentaire)», a déploré M. Bellout, expliquant qu'à la cadence actuelle cette richesse disparaîtra. Selon lui, un frein doit être mis à ces pêches illicites et aux pollutions.

S. T./APS

## Italie L'indice de la confiance des entreprises et des consommateurs en hausse

L'INDICE de confiance des entreprises en Italie a augmenté en août, tout comme celui des consommateurs, a indiqué hier l'Institut national des statistiques (Istat). L'indice composite mesurant la confiance des entreprises est passé de 105,6 à 107 et celui des consommateurs de 106,9 à 110,8. En ce qui concerne la confiance des entreprises, elle a augmenté de 107,8 à 108,1 dans le secteur manufacturier, et de 105,1 à 107 dans le secteur des services. En revanche elle diminue de 131,1 à 128,4 dans la construction, et de 108,8 à 105,3 dans le commerce de détail. Toutes les composantes de la confiance des consommateurs enregistrent au contraire une progression. L'opinion des consommateurs concernant la situation économique du pays progresse de 123,1 à 128,1 et celle des attentes pour le pays augmente de 108,4 à 114.

R. E.

Pénalisé par l'euro

## Le blé recule à 153 euros

Les cours du blé ont nettement baissé hier, s'établissant à 153 euros à la mi-journée, et ce, en raison de la parité euro/dollar. A la mi-journée, la tonne de blé reculait de 2,25 euros sur septembre à 153 euros et de 1,75 euro sur décembre à 159,25 euros, dans un volume d'échanges de 7 000 lots. L'euro,

repassé au dessus de 1,19 dollar, entraînait une correction des prix des grains, d'après les analystes. Cette correction intervient après quelques séances de consolidation en fin de semaine dernière, qui avaient marqué une pause dans la chute quasi-ininterrompue des cours depuis début juillet. Un petit regain de

forme des cours qui avait également été favorisé par l'achat par l'Algérie de 590 000 tonnes de blé tendre, qui semble avoir malgré tout duré jusqu'à cette nouvelle baisse. Les maïs étaient également touchés par les soubresauts de l'euro, reculant de 75 centimes sur novembre à 159 euros et également de 75 cen-

times sur janvier à 161,25 euros, dans un volume d'échanges de près de 300 lots. Les regards de certains opérateurs étaient tournés vers le Texas et la Louisiane, menacés par la tempête Harvey, mais dans l'immédiat, maïs et soja semblaient stables, voire légèrement en repli, à la bourse de Chicago. Salem K./Agences

Oum El Bouaghi

# Alimentation en AEP de cinq communes à partir du barrage Ouarkis

■ Cinq communes de la wilaya d'Oum El Bouaghi seront alimentées en AEP à partir du barrage Ouarkis «avant la fin de l'année 2018», a indiqué à Oum El Bouaghi le ministre des Ressources en eau, Hocine Necib.



Par Malek H.

**A**u cours de son inspection des chantiers de raccordement en AEP (alimentation en eau potable) des habitants des communes d'Aïn Beïda, Aïn M'ilia, Aïn Kercha, Aïn Fekroune et le chef lieu de wilaya, inscrits dans le cadre du méga-projet des transferts des eaux, le ministre a instruit les chargés de la réalisation d'accélérer la cadence des travaux et de rattraper les retards

enregistrés dans les chantiers de réalisation des stations de pompage et des réservoirs. Le ministre a donné, in situ, des instructions fermes aux entreprises réalisatrices du projet pour le parachèvement des travaux, insistant sur l'établissement d'«un plan de rattrapage» afin de parachever les travaux des différents chantiers dans les délais impartis. S'agissant de l'entreprise espagnole chargée des travaux de réalisation des stations

de pompage et qui a déclaré faillite, M. Necib a indiqué que «des stations de pompage en préfabriqué seront installées pour accélérer les travaux de raccordement des habitants au réseau AEP». Selon les explications fournies au ministre, le barrage Ouarkis, implanté dans la commune d'Aïn Fekroune et alimenté depuis le barrage de Beni Haroun (Mila), englobe une station de traitement des eaux d'une capacité de 136 800 m<sup>3</sup>

dont les travaux affichent 48% de taux d'avancement en plus de six réservoirs d'une capacité de 80 000 m<sup>3</sup> chacun pour alimenter 460 000 habitants. Le ministre des Ressources en eau devait poursuivre sa visite de travail dans la wilaya d'Oum El Bouaghi en se rendant dans les communes d'Aïn Babouche et Ouled Hamla, où il inspectera plusieurs projets relevant de son secteur.

M. H./APS

Campagne moisson-battage à Chlef

## Récolte de près d'1,5 million de quintaux de céréales

**U**ne récolte de près de 1,5 million de quintaux de céréales (toutes variétés confondues) a été engrangée dans la wilaya de Chlef, à l'issue de la campagne moisson-battage 2016-2017, a-t-on appris auprès de la Direction des services agricoles de la wilaya (DSA). Selon Mokhtar Belaid, la campagne 2016-2017 fut très bonne, avec une récolte de 1 467 000 qx, sur une surface céréalière de plus de 91 000 ha, dépassant largement les prévisions des services techniques de la DSA, arrê-

tées à 2,3 million de qx. Le responsable a imputé cette production en hausse comparativement à la campagne écoulée, à la mécanisation des méthodes de culture, ainsi que l'usage des engrais et des produits phytosanitaires. Sur cette récolte engrangée, il a été procédé à la collecte de 428 000 qx au niveau des 11 points de collecte de la région, soit presque le double de l'année passée, a ajouté M. Belaid, signalant la poursuite de l'opération à ce jour, avec l'élargissement des points de col-

lecte aux wilayas voisines de Boumerdès et Aïn Defla, au vu de l'insuffisance des capacités de stockage de la wilaya. Au volet des cultures maraîchères, la wilaya de Chlef a enregistré, cette année, une extension de la surface affectée aux lentilles, qui est passée à 1 200 ha dans le sud de la région (Sendjass, Harchoune et Zeboudja). S'agissant des préparatifs de la campagne labours-semences, il a souligné la mobilisation de tous les moyens humains et matériels pour le bon déroule-

ment de l'opération, dont l'ouverture de guichets uniques au niveau des communes, afin de faciliter aux agriculteurs les procédures d'obtention de crédits Rfig et d'acquisition d'engrais. La campagne moisson-battage 2016-2017, qui a pris fin le 15 août courant, a mobilisé 300 moissonneuses-batteuses, en plus de divers moyens matériels et humains, au moment où la collecte de la production se poursuivra jusqu'au 31 courant.

Hatem D./Agences

Programme de développement à Souk Ahras

## Raccordement de 2 200 habitations rurales au réseau électrique

**P**as moins de 2 200 habitations rurales ont été raccordées au réseau d'électricité et 250 kilomètres de lignes électriques ont été réalisées dans la wilaya de Souk Ahras dans le cadre de la concrétisation du programme quinquennal 2010-2014 et du programme complémentaire, a-t-on appris auprès de la direction de l'énergie. Ces nombreuses opérations de raccordement au réseau électrique ont ciblé plusieurs hameaux des 26 communes de Souk Ahras, a

indiqué la même source, tout en précisant que la concrétisation de ce programme a permis de porter le taux d'électrification rurale dans cette wilaya à 96,2%, alors qu'en 2010 ce dernier ne dépassait pas les 91%. La mise en service de ces nouvelles installations électriques a permis, dans certaines régions enclavées, de mettre fin à une attente qui durait depuis 1962, à l'exemple de Sersouf, petite bourgade d'une centaine de familles dans la commune de

Hanancha, ou encore Mrah El Bel avec ses 50 familles, dans la commune d'Oued Keberit. Le large programme d'habitat rural qui a métamorphosé le visage de plusieurs régions de la wilaya a nécessité le déploiement des efforts et la mobilisation d'importantes enveloppes financières pour l'amélioration du cadre de vie des citoyens habitant généralement des zones au relief difficile, à l'instar des communes d'Aïn Zana, Ouled Idriss, Ouled Moumen, Lakhdara et El

Mechrouha. Ces différentes réalisations ont permis de fixer les citoyens dans leurs régions d'origine et contribué à la relance des activités agricoles, a-t-on soutenu. Concernant la couverture électrique en zone urbaine, la même source a révélé que jusqu'à la fin de 2015, environ 7 000 habitations ont pu être raccordées à la faveur des travaux d'extension du réseau et la réalisation de 60 km de lignes dans de nombreuses communes de la wilaya.

F. L.

## Guelma Dix hectares de maquis et broussailles décimés dans deux incendies

**D**IXHECTARES de maquis et broussailles ont été décimés durant les dernières 48 heures dans deux incendies distincts qui se sont déclarés dans la wilaya de Guelma, a-t-on appris auprès de la Protection civile. Sept hectares de maquis ont été entièrement endommagés lors d'un incendie survenu samedi vers 13h11mn sur les monts de Houara, dans la zone d'Aïn El Ouahch relevant de la commune de Beni Mezline, a-t-on précisé à la cellule de l'information et de la communication de ce corps constitué. L'opération d'extinction de ce feu, qui a duré plus de 5 heures, a vu la participation d'éléments des unités principale et secondaire de la Protection civile de la commune de Boucheouf et permis de sauver la mechta, connue sous le nom Zezoua, et plusieurs zones forestières limitrophes, a-t-on relevé de même source. La montagne Boulekbache, dans la commune de Nechmaya, a été également, vendredi dernier vers 16h00, la proie des flammes qui ont détruit trois hectares de broussailles, a-t-on ajouté à la protection civile de la wilaya. Le feu a été maîtrisé au bout de 4 heures d'efforts, a-t-on noté, soulignant que l'intervention rapide des pompiers a permis de protéger un hangar d'élevage de volailles, 200 amandiers et une zone forestière limitrophe. **APS**

Tiaret

## Attribution avant fin 2017 de 1 255 logements AADL

**P**AS MOINS de 1 255 logements de formule location-vente (AADL) seront attribués avant la fin de l'année en cours dans les communes de Tiaret et Sougueur, a-t-on appris auprès de la Direction de l'habitat. Le chef-lieu de la wilaya verra l'attribution de 1.028 appartements relevant des programmes AADL-1 (378 unités) et AADL-2 (650), qui seront distribués respectivement en septembre et novembre prochains, a précisé le directeur par intérim Mohamed Mihoub. La commune de Sougueur verra, quant à elle, l'attribution de 227 logements AADL-2, dont 147 en septembre et 80 en octobre, a indiqué le responsable de l'habitat. Au titre de la même formule location-vente, différentes communes de la wilaya de Tiaret ont bénéficié de 2.600 unités (programme de l'année 2013) qui sont en cours de réalisation, a-t-il rappelé. Pour l'année en cours, le programme AADL comprend 3 500 logements répartis à travers le chef-lieu Tiaret (1 500 à haï Keramane), Frenda (400), Rahouia (250) et d'autres communes de la wilaya, a indiqué M. Mihoub. **R.R.**



Réunion ministérielle de suivi TICAD-VI

# Cuisant échec de la diplomatie marocaine à Maputo

■ La diplomatie marocaine vient d'essayer un nouvel échec à l'occasion de la réunion ministérielle sur le développement de l'Afrique (TICAD-VI), qui s'est tenue à Maputo du 23 au 25 août 2017 grâce à la mobilisation des pays africains face à l'attitude «inconvenante» perçue comme «irrespectueuse» de la délégation marocaine, selon des diplomates présents à la réunion.

Par Amel D.

En effet, le Maroc s'est efforcé, avec l'aide du Japon, co-organisateur de la réunion de la TICAD, d'empêcher, par tous les moyens, la participation de la République arabe sahraouie démocratique (RASD) à cette réunion. Face à ces manœuvres visant à exclure un membre de l'organisation panafricaine d'une participation à cette réunion ministérielle, les pays africains se sont mobilisés pour réaffirmer «leur engagement et leur respect scrupuleux» des décisions de l'Union africaine et rappeler le droit légitime de la RASD, en sa qualité de membre à part entière et fondateur de l'UA, de prendre part à toutes les réunions, activités et événements organisés dans le cadre des partenariats conformément à la décision 877 adoptée par l'Assemblée des chefs d'Etat et de gouvernement de l'UA en janvier 2015 et la décision 942 de janvier 2017, relève la même source. Les pays africains ont, ainsi, tenu à souligner, de manière unanime, que les décisions tout comme les principes qui gouvernent l'UA ne sauraient, en aucun cas, être négociables ou matière à compromis. La solidarité active est la fermeté dont ont fait preuve les pays africains, ont été payantes dans la mesure où le Japon a finalement cédé aux exigences de l'Afrique et accepté la participation de la RASD à la réunion ministérielle. Cette acceptation est intervenue après que le Japon ait réalisé que faute d'un respect de la décision des chefs

d'Etat de l'UA, la réunion de la TICAD n'avait aucune chance de se tenir. Forte d'une quinzaine de personnes et dirigée par son ministre des Affaires étrangères, la délégation marocaine n'a pourtant épargné aucun effort pour empêcher la délégation sahraouie de prendre part à la réunion allant jusqu'à recourir à des actes d'agression physique contre les membres de cette délégation. La délégation marocaine a poussé l'outrecuidance jusqu'à vouloir s'attribuer des pouvoirs de police sur le sol mozambicain, et ce contrairement à tous les usages, allant jusqu'à empêcher le ministre mozambicain des Affaires étrangères d'accéder à la salle de conférences lorsque ce dernier a voulu accompagner personnellement la délégation sahraouie, conformément à l'accord intervenu entre l'UA, le ministre japonais et les autorités du pays hôte. Ce comportement a irrité au plus haut point le ministre mozambicain qui a intimé l'ordre à ses services de sécurité d'expulser de force les membres de la délégation marocaine et d'interdire à son tour à cette dernière l'accès à la salle de Conférence. Le ministre marocain des Affaires étrangères s'est retrouvé dans la situation indécente de négocier lui-même son entrée dans la salle avec des éléments des services de sécurité mozambicains. Une fois dans la salle, et faisant preuve d'un grand désarroi et de désinvolture, M. Bourita a alors cherché à perturber la cérémonie d'ouverture, qui se déroulait en présence du Président mozambicain, en agitant vainement sa



PH. &gt; D. R.

pancarte dans l'espoir d'obtenir un point d'ordre. Le ministre mozambicain lui a signifié une fin de non-recevoir sèche et sans équivoque par un geste que toute la salle a remarqué. Seul et sans délégation, le MAE marocain a dû se résigner à attendre la fin de la cérémonie d'ouverture pour quitter définitivement la salle sans y avoir pris la parole et laissant le siège du Maroc vide pour le reste de la réunion. L'attitude «inconvenante» du MAE marocain, perçue comme «irrespectueuse» à l'égard du pays hôte et de son Président, a été désapprouvée par l'ensemble des délégations, y compris celles réputées favorables au Maroc qui ont déploré cette attitude inadmissible, souligne-t-on de même source. Lors de la conférence de presse qui a sanctionné les travaux de cette réunion, tenue conjointement avec son homologue japonais, le MAE mozambicain a déclaré, en réponse à une question sur ses incidents, que «certains n'ayant pas com-

pris que ce n'est pas le lieu ici de régler des problèmes politiques, ont cru devoir recourir à la violence à cet effet pensant à tort que le Mozambique était une république bananière et prenant, ce faisant, le risque de compromettre la réunion». La participation d'une délégation sahraouie, pour la première fois, à une réunion de partenariat qui regroupe, au-delà du Japon, plusieurs pays dont les Etats-Unis, le Royaume-Uni, la Russie, la France, la Thaïlande, l'Indonésie, ainsi que de nombreuses organisations régionales et internationales comme l'Union européenne, les Nations unies, la Banque mondiale, le PNUD et le FMI, constitue une «grande victoire» pour la RASD, estime ces mêmes diplomates qui considèrent qu'une telle participation constitue «une consécration de la lutte du peuple sahraoui et une affirmation de son droit légitime à prendre part à l'ensemble des activités de l'UA au même titre que tous les Etats africains».

A. D./ APS

## Libye 8 morts dans des affrontements armés au sud-est de Tripoli

HUIT personnes ont été tuées et deux autres blessées dimanche dans des affrontements entre des groupes armés et des habitants de la ville de Rq'at, à 40 km au sud-est de la capitale libyenne Tripoli, selon une source sécuritaire. «Les affrontements ont éclaté à l'aube dimanche à Rq'at entre de jeunes résidents de la ville et des groupes armés venus de la ville voisine de Tarhouna», a confirmé une source du ministère de l'Intérieur, citée par l'agence chinoise Xinhua. Les affrontements ont éclaté après que les hommes armés ont tué un des habitants de Rq'at, provoquant la colère de la population. Les habitants ont alors attaqué un certain nombre de combattants déployés dans la région, et ceux-ci ont lancé une attaque armée avec des chars et de l'artillerie en représailles, a précisé la source. Le bilan pourrait s'alourdir, puisque les ambulances ne pouvaient pas accéder à la zone où les affrontements se poursuivaient, selon la source. «Les affrontements se poursuivent par intermittence. Les hommes armés ont attaqué violemment les quartiers résidentiels et détruit des maisons. Le chaos règne dans les rues de Rq'at», a ajouté la source. Ni le gouvernement, ni le conseil municipal de Tarhouna n'ont fait de déclarations officielles concernant ces affrontements.

R. M.

Maroc

## Un sénateur américain «très préoccupé» par la situation des droits de l'Homme

Un sénateur américain, Tim Kaine, s'est déclaré «très préoccupé» par la situation des droits de l'Homme au Maroc, notamment dans la région du Rif où un mouvement de protestation se poursuit depuis plusieurs mois, affirmant qu'il soutient «fermement le droit de toutes les personnes d'exprimer pacifiquement leurs griefs», ont rapporté dimanche plusieurs médias. Le sénateur américain de Virginie, membre du comité des relations extérieures du Sénat et membre du sous-comité du Sénat des Etats-Unis sur le Proche-Orient, l'Asie du Sud, l'Asie centrale et le contre-terrorisme, candidat à la vice-présidence aux côtés d'Hillary Clinton lors de l'élection présidentielle de

2016, a émis dernièrement une lettre à ses électeurs concernant la situation actuelle au Maroc. Kaine écrit, dans sa missive, reproduite par les médias : «J'ai des préoccupations concernant l'état des institutions (...) et des droits de l'Homme au Maroc. Les citoyens ne sont pas entièrement protégés en ce qui concerne leur expression, les médias indépendants sont significativement restreints». S'adressant à ses électeurs qui l'ont sensibilisé sur la situation au Maroc et s'exprimant à propos des troubles sociaux actuels qui agitent la région rifaine d'Al Hoceima depuis des mois, le sénateur Kaine a ajouté : «Au cours des derniers mois, des dizaines de milliers de Marocains se sont

jointes à des manifestations de protestation appelant à des droits politiques, des opportunités économiques et la fin de la corruption. En réponse, le gouvernement a arrêté plus de 100 dirigeants du mouvement de protestation». Il a rappelé que des «organisations des droits de l'homme comme Amnesty International avaient déjà accusé le gouvernement marocain d'avoir eu recours à la torture de manifestants détenus, mais les tentions persistaient». «Je suis très préoccupé par ces développements et je soutiens fermement le droit de toutes les personnes d'exprimer pacifiquement leurs griefs», a-t-il conclu.

S. O./Agences



## Territoires occupés

# Le chef de l'ONU défend «le rêve» d'un État palestinien, Israël a d'autres priorités

■ Le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, a défendu hier devant les dirigeants israéliens à Jérusalem le «rêve» de voir un jour un État palestinien vivre en paix avec Israël, une solution aujourd'hui mise en doute par Donald Trump.

Par Rosa F.

M. Guterres, entré en fonctions en janvier, a fait ses premiers pas sur le terrain d'un des plus vieux conflits de la planète en disant «rêver» d'assister un jour à la création d'un État palestinien, malgré les «obstacles». Le Premier ministre Benjamin Netanyahu a signifié que les pré-occupations israéliennes du moment étaient ailleurs : dans les activités d'armement selon lui du Hezbollah dans le sud du Liban, dans l'échec, toujours selon lui, de la force de paix des Nations unies (Finul) à dénoncer les trafics d'armes dans ce secteur, et dans la présence iranienne en Syrie. «Le rêve d'avoir la chance de voir un jour en Terre sainte deux États capables de vivre ensemble, dans une reconnaissance mutuelle, mais aussi dans la paix et la sécurité», a déclaré M. Guterres. Le Secrétaire général de l'ONU a reconnu l'existence d'un «certain nombre d'obstacles». «J'ai par exemple exprimé mon opposition aux activités de colonisation israéliennes en Cisjordanie occupée et à Jérusalem-Est annexée». Mais il a aussi dit la nécessité de condamner «le terrorisme», «les incitations à la haine», dans un messa-



PH. > D. R.

ge, essentiellement adressé, semble-t-il, aux Palestiniens, ainsi que les dissensions entre factions palestiniennes en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. M. Netanyahu, à ses côtés devant la presse, n'a évoqué le conflit palestinien que de manière oblique pour dénoncer «l'obsession absurde» des

Nations unies contre Israël. «Le problème le plus urgent auquel nous faisons face concerne le Hezbollah et la Syrie», a dit M. Netanyahu. Au moment où le Conseil de sécurité de l'ONU débat du renouvellement du mandat de la Finul, M. Netanyahu a accusé cette dernière de faillir à sa tâche et de ne pas empêcher le Hezbollah de s'armer face à Israël. Quant à l'Iran, ennemi déclaré d'Israël et soutien du Hezbollah, il «est en

train de transformer la Syrie en camp retranché, y construit des usines de production de missiles, et entend se servir de la Syrie et du Liban avec l'objectif déclaré d'éradiquer Israël», a-t-il affirmé. M. Netanyahu a par ailleurs dénoncé les «tactiques discriminatoires» employées contre Israël à l'Unesco ou au Conseil des droits de l'Homme de l'ONU. M. Guterres a défendu de son côté «l'impartialité» de l'ONU devant M. Netanyahu. Au cours de sa

première visite dans la région, M. Guterres sera accueilli aujourd'hui par le Premier ministre palestinien Rami Hamdallah en Cisjordanie, territoire palestinien occupé par Israël. Demain, il est annoncé dans la bande de Gaza, gouvernée par le mouvement islamiste Hamas. Le diplomate portugais devrait prendre la mesure de l'ornièr dans laquelle se trouve l'effort de paix. Il a déjà dit qu'il ne voyait «pas d'alternative» à la solution dite à deux États. Or cette solution est remise en doute depuis que le président américain Donald Trump a paru prendre ses distances avec elle en février. M. Guterres est arrivé à Jérusalem dimanche soir quelques jours après le départ du gendre et haut conseiller de M. Trump, Jared Kushner, à la recherche des moyens de relancer l'effort de paix. M. Kushner a laissé derrière lui un des membres de la délégation américaine, Jason Greenblatt, représentant spécial pour les négociations internationales. MM. Guterres et Greenblatt se sont vus dimanche soir, a tweeté ce dernier, et se sont entretenus du conflit israélo-palestinien et de la situation humanitaire dans la bande de Gaza, parmi d'autres sujets. La bande de Gaza est non seulement soumise aux blocus israélien et égyptien, mais aussi aux pressions financières de l'Autorité palestinienne. R. F.



## Points chauds

### Opposition

Par Fouzia Mahmoudi

Beaucoup semblent l'avoir oublié aujourd'hui, mais l'une des propositions phares du programme présidentiel de Donald Trump durant sa campagne était axée sur la construction d'un «mur» le long de la frontière des États-Unis avec le Mexique pour empêcher l'intrusion d'immigrés clandestins sur le sol américain ainsi que le trafic de drogue en provenance de ce pays d'Amérique latine. Mais depuis son arrivée à la Maison-Blanche le milliardaire n'a pas eu le temps de se pencher sur cette question, happé par l'actualité et par d'autres dossiers. Mais cette semaine il s'est finalement souvenu de sa promesse de campagne. Les États-Unis doivent construire un mur anti-immigrés à la frontière mexicaine et le Mexique paiera la facture d'une manière ou d'une autre, a ainsi affirmé Trump avant un débat difficile au Congrès sur cette priorité du président américain. «Le Mexique étant un des pays au monde où la criminalité est la plus forte, nous devons avoir LE MUR», a tweeté Donald Trump. «Le Mexique devra payer pour cela, en remboursant ou de toute autre manière», a-t-il ajouté, entre plusieurs messages consacrés à l'ouragan Harvey et aux dramatiques inondations qui frappent le Texas. Le sujet sera au cœur du débat sur le budget 2018 que doit voter le Congrès après sa rentrée de septembre. La Maison-Blanche exige que la loi de financement de l'État fédéral inclut des crédits pour la construction du mur, mais les démocrates s'y opposent et détiennent une minorité de blocage au Sénat. Sur Twitter, Trump a aussi de nouveau laissé planer dimanche la menace d'une rupture avec le Mexique. Le financement de ce mur le long des 3 142 km de la frontière avec le Mexique, reste un casse-tête. Le candidat avait assuré que Mexico paierait pour sa construction. Le président a ensuite émis l'idée d'un relèvement des taxes douanières pour que les Mexicains contribuent indirectement à ce coûteux projet. Des déclarations qui n'ont bien entendu pas du tout été appréciées au Mexique où le ministre des Affaires étrangères mexicain l'a répété ce dimanche encore : «Le Mexique ne paiera pas pour le mur que veut construire le président des États-Unis». Reste à savoir comment Trump réussira, s'il le peut, l'une de ses promesses qui l'ont fait élire et sans laquelle, peut-être, il ne serait pas à la Maison-Blanche.

F. M.

### Brexit

## Les négociations reprennent dans un climat tendu

Une nouvelle session de négociations s'ouvre hier à Bruxelles dans un climat de défiance, entre des Britanniques impatients de discuter de futurs accords commerciaux avec l'UE et des Européens exigeant de se concentrer d'abord sur l'organisation de leur divorce. Brexit Ce troisième round, qui s'achèvera jeudi, sera lancé en fin d'après-midi au siège de la Commission européenne par le Monsieur Brexit de l'UE, le Français Michel Barnier, et son homologue britannique, David Davis. Il ne s'annonce pas sous les meilleurs auspices, après que les Européens ont fustigé le «manque de substance» des positions des Britanniques, lesquels ont invité en retour l'UE à ne pas «traîner des pieds» et à être «souple». Les 27 ont fixé trois priorités absolues : la facture qui devra honorer le Royaume-Uni en quittant l'Union, le sort des citoyens européens sur le sol britannique et l'avenir de la frontière entre l'Irlande et l'Irlande du Nord. Ce n'est qu'à condition d'avoir accompli des «progrès suffisants» dans ces domaines qu'ils acceptent

de discuter, dans une seconde phase de négociations, de la «relation future» avec le Royaume-Uni sur le plan commercial. Le temps presse pour organiser ce divorce sans précédent, programmé fin mars 2019, mais «ce n'est pas le manque de temps qui nous empêche d'avancer, jusqu'ici, c'est le manque de substance côté britannique», a estimé vendredi un haut responsable européen. Londres estime en effet avoir «travaillé dur», a dit hier David Davis, rappelant que son gouvernement venait de publier une salve de documents sur sa position dans différents domaines liés au Brexit. Mais du point de vue de Bruxelles, la plupart des textes publiés par Londres traitent de la «relation future» avec l'UE, que les Européens refusent d'aborder pour l'instant. Selon un haut responsable européen, les Britanniques «ont promis une présentation orale de leur analyse juridique» du règlement financier du Brexit, un dossier explosif, dans lequel Bruxelles a plusieurs fois déploré le silence de Londres. Mais «aucune percée» n'est à attendre lors de cette ses-

sion selon les négociateurs européens, dont l'objectif est de s'accorder rapidement avec Londres sur une méthode de calcul, sans parler tout de suite de chiffres. Le solde de tout compte que devra verser le Royaume-Uni pour honorer ses engagements financiers au sein de l'UE est officiellement évalué côté européen entre 60 et 100 milliards d'euros, alors que Londres refuserait de payer plus de 40 milliards selon la presse britannique. Sur la question irlandaise, l'UE est «un peu inquiète du lien» fait par Londres «entre l'avenir du processus de paix irlandais et la future relation» avec les 27, a expliqué un responsable européen. «Il est très important que le processus de paix ne devienne pas une monnaie d'échange», a-t-il insisté. Et concernant les droits des expatriés après le Brexit, l'un des blocages majeurs demeure le refus britannique de voir la Cour de justice de l'UE garantir directement ces droits pour les Européens sur le sol britannique. Pourtant, «il n'y a aucune autre possibilité», a insisté un responsable de l'UE.





## Festival «Cinéma sans frontière»

## «Chroniques de mon village» de Karim Traidia primé

■ Le cinéma algérien continue de s'imposer dans les festivités internationales. En ce mois d'août, c'est le long métrage de fiction «Chroniques de mon village» du réalisateur Karim Traidia qui a décroché le prix du jury de la troisième édition du Festival «Cinéma sans frontière» au Maroc.

Par Abla Selles

Le long métrage «Chroniques de mon village», du réalisateur Karim Traidia, a reçu le prix du jury du 3<sup>e</sup> Festival «Cinéma sans frontière». Sorti en 2015, «Chroniques de mon village» est inspiré de la vie de son réalisateur.

Traitant de la guerre de libération nationale avec une nouvelle approche basée notamment sur les relations sociales et familiales d'un village de l'Algérie profonde, le cinéaste a utilisé plusieurs ingrédients dont l'humour pour proposer une charmante comédie. Bachir est un enfant curieux

qui réussit à l'école. Il sympathise avec les soldats français au point de s'attirer les ennuis de ses voisins et copains d'école.

S'imprégnant de l'héroïsme des moudjahidines au maquis, il vole le gun d'un soldat pour le donner à son père, rien que pour lui coller l'étiquette de moudjahid.

L'indépendance se profile à l'horizon et l'ébullition de la société donne une richesse au texte basé sur des anecdotes. Le Grand prix a été attribué au film hollandais «Green Card» de la réalisatrice Meryem Crawshopalors, alors que celui du meilleur réalisateur est revenu à la Marocaine Jihan El

Baha pour son film «Aux pays des merveilles». «Les rêves d'une oasis» du réalisateur marocain Aziz Lkhouader a pour sa part reçu le Prix du meilleur scénario. Dans la catégorie court métrage le film «Yemma» du Marocain Hicham Regragui a remporté le prix du meilleur réalisateur.

Le prix du jury a été attribué à «Tikitat-A-Soulima» de son compatriote Ayoub El Youssefi. Organisé par l'association «Al Amal pour la cohabitation et le développement», cette manifestation vise à développer, en particulier, la culture du cinéma au niveau local par des projections en plein air.

A. S.



Ph. &gt; D. R.

## Une première en 30 ans

## Réouverture d'un cinéma à Ghaza

Plusieurs centaines de personnes ont renoué samedi soir avec la magie du grand écran à Ghaza, pour la première fois en plus de 30 ans, avec la réouverture, le temps d'une soirée, du cinéma Samer. Le cinéma, construit en 1944 puis fermé dans les années 1960, a tenu une séance spéciale

en projetant un film sur les Palestiniens dans les prisons israéliennes. Quelque 300 personnes, hommes et femmes, ont assisté à la séance. «Nous avons besoin de vivre comme des êtres humains, avec des cinémas, des espaces publics, des parcs», a affirmé Jawdat Abu Ramadan, un des

spectateurs. Il n'y a actuellement aucune salle de cinéma ouverte dans l'enclave palestinienne soumise depuis 10 ans à un blocus terrestre, aérien et maritime d'Israël. L'unique représentation de samedi est «symbolique» des efforts plus larges pour «redonner vie à l'idée du cinéma à Ghaza», a déclaré

Ghada Salmi, l'une des organisatrices citée par l'agence AFP. D'autres cinémas de la bande de Ghaza ont tour à tour fermé dans les années 1980, au cours notamment de la première Intifada, le soulèvement palestinien. «Les autres cinémas ont par la suite eu peur de diffuser des films», a affir-

mé Mme Salmi. Le film projeté samedi soir, «Dix ans», raconte l'histoire de détenus palestiniens dans les prisons israéliennes. «Nous, en tant que Palestiniens, avons besoin d'un grand espace pour l'art», a-t-elle indiqué. En mai, un rare festival de films traitant des sujets liés aux droits humains avait pu se tenir en plein air, au port de la ville de Ghaza.

F. H.

## Institut français d'Alger

## Six groupes émergents en concert en septembre

Un mega concert de jeunes formations algériennes aura lieu le 8 septembre prochain à la salle Ibn Khaldoun d'Alger, à l'initiative de l'Institut français de la ville. Issus de la formation «La musique, de la production à la scène», ces 6 groupes émergents se produiront pour la première fois ensemble à l'occasion

de cet événement. Fruit d'un partenariat entre la ville de Paris et d'Alger, la formation a permis à ces bands de tout connaître en matière de production de musique et du spectacle en scène. L'automne arrivant à grand pas, il est enfin temps pour ces derniers de mettre en pratique ce qu'ils ont appris en été,

et ce, durant un mega concert à la salle Ibn Khaldoun le 8 septembre prochain, à partir de 19h30. Un jury devra désigner le meilleur des 6 groupes qui se produiront. Parmi eux, nous pouvons citer CLE13, The Perturbateurs Band (Béjaïa), Dimastand de Béchar ou encore Smoke de Constantine. Des noms que vous

devriez retenir, l'un d'eux pourrait peut-être devenir le Djmawi ou le Gnawa Diffusion de demain. Si vous souhaitez assister au concert, réservez votre place dès maintenant à cette adresse mail : concertnouveauxTalents2017.alger@if-algerie.com. Vous recevrez une réponse quelques jours avant l'événement.

R. C.

## Biopic sur Berlusconi à Rome

## Paolo Sorrentino commence le tournage

Le cinéaste italien Paolo Sorrentino tourne actuellement dans le centre de Rome des scènes de son biopic consacré à Silvio Berlusconi, avec dans son sillage une ribambelle de jeunes femmes en robes courtes et talons hauts. Une première scène a été tournée dans la nuit de mardi à mercredi, entre les forums romains et le Colisée, sous l'œil médusé des touristes, selon des photos diffusées dans la presse italienne jeudi. Le titre du film est «Loro» (Eux), pour personnaliser la vaste cour berlusconienne accrochée à ses basques. Un jeu de mots aussi sur «Loro», l'or qui alimente le train de vie fastueux du sulfureux de l'homme d'affaires, selon la presse. Pour le rôle de Silvio Berlusconi, Chef du gouverne-

ment italien à trois reprises, le réalisateur a fait appel à son acteur fétiche Toni Servillo («La Grande Bellezza»). Ganpi Tarantini, l'homme accusé d'avoir fourni au domicile de Berlusconi des prostituées, est campé par l'acteur Riccardo

Scamarcio («Dalida», «John Wick 2»). Pour la préparation de son huitième long métrage, Sorrentino a été reçu par Silvio Berlusconi en personne, a rapporté en juillet le quotidien Il Messagero. Le magnat des médias et de la finance s'est

déclaré ravi de parler à l'un de ses cinéastes préférés et a même mis à disposition pour le tournage sa maison de Sardaigne ou le mausolée de sa famille situé dans sa maison près de Milan, où étaient organisées les fameuses soirées festives «bunga bunga». Interrogé en mai sur son projet, en marge du festival de Cannes, Sorrentino a ainsi expliqué son choix : «Parce que je suis italien et je veux faire un film sur les Italiens. Berlusconi est l'archétype de "l'italianité" et à travers lui je peux raconter les Italiens». Le cinéaste napolitain avait présenté en 2008 «Il Divo», portrait du sulfureux du politicien italien Giulio Andreotti (trois fois président du Conseil) interprété également par Toni Servillo.

R. I.

## Cinéma Cosmos

## Un programme varié pour la fin août

LE CINÉMA Cosmos propose un nouveau programme de projections à ses habitués, avec deux nouveautés au programme : «La tour sombre» et «Annabelle 2». Les succès hollywoodiens du moment sont projetés durant cette dernière semaine d'août, jour de l'Aïd inclus et ce, au niveau du Cinéma Cosmos (Office Riadh El Feth). Que vous soyez amateurs de thrillers, de films d'horreur, de films historiques, romantiques, fantastiques ou d'animation, il y en a pour tous les goûts et tous les âges avec «Dunkirk», «Everything Everything», «Annabelle 2» ou encore «La Tour Sombre», adaptation de l'œuvre éponyme de Stephen King. Notez que le prix des tickets varie de 500 à 700 DA selon le film.

## RENDEZ-VOUS CULTURELS

## Club hippique de Annaba 30 août :

Le groupe Freeklane enchante son public avec les plus belles chansons de son répertoire artistique.

## Musée des antiquités et des arts islamiques (Télémy)

## Jusqu'au 30 octobre :

Une exposition nommée «D'Icosim à Alger : 22 siècles d'Histoire» invite les Algérois à se familiariser avec des objets archéologiques récemment découverts au niveau de la capitale.

## Palais des raïs Bastion 23

Jusqu'au 5 octobre : «Les jardins d'Alger» s'exposent au niveau de la capitale.

## 31 août au 9 septembre :

Exposition intitulée «Jardins éternels, jardins fragiles».

## Du 14 au 23 septembre :

Exposition «Jardins d'Alger» Par Akacha Talbi, plasticien.

## Galerie Sirius (139, Bd Krim Belkacem, Télémy, Alger-Centre)

## Jusqu'à fin août :

Exposition de peinture «De toits à moi» de Valentina Ghanem Pavlovskaya, en hommage à l'artiste Valentin Vasilivitch Pavlovsky.



## Coup-franc direct

### A quand un changement de cap ?

Par Mahfoud M.

On pensait que cela était l'apanage de l'ancien président de la FAF, Mohamed Raouraoua, de chercher toujours la facilité en trouvant des joueurs en France et qui seraient aptes à défendre les couleurs nationales, en changeant de nationalité sportive, mais cette manière de faire continue également avec le nouveau boss, Zetchi. En effet, ce dernier vient de faire une offre à Boulahya qui aurait donné son accord pour porter les couleurs de l'Algérie alors qu'il est aussi convoité par le Maroc, étant aussi marocain de mère. Il est compréhensif que le patron de la Fédération souhaite renforcer les rangs de la sélection nationale qui est la vitrine du football algérien, mais cela ne devrait pas se faire aussi au détriment du développement de cette discipline au niveau local, où il y a un grand travail à faire étant donné que la formation laisse à désirer. Zetchi qui a créé un vrai pôle de formation en installant la seule véritable académie en faisant appel à des compétences avérées devrait inciter les autres clubs à en faire de même et à investir ce créneau qui reste porteur étant donné que cela contribuera à faire diminuer l'inflation qui est constatée au niveau du marché des transferts avec des joueurs qui demandent à chaque fois plus mais qui ne souhaitent rien donner en échange et ne se donnent pas à fond sur le terrain. A quand donc un changement de cap en Algérie ?

M. M.

Croatie

### Triplé de Soudani

LE DINAMO Zagreb, en déplacement chez son voisin du Lokomotiva, s'est imposé 3-0, grâce à un triplé d'El Arbi Hilal Soudani. Après un très bon travail au milieu, Antolic lance Soudani plein axe à l'entrée de la surface, ce dernier arme directement et ouvre le score, d'une frappe croisée du gauche (30'). A l'heure de jeu, le même Antolic, au coup-franc.

Quelques joueurs plongent pour mettre la tête, le ballon traîne dans la surface et Soudani se jette pour le doublé (59'). Dix minutes plus tard, c'est l'Espagnol Olmo qui lance l'Algérien, toujours à la limite de la surface. Il se débarrasse d'un défenseur, avant de lobber le gardien, d'un joli ballon piqué du gauche toujours (70').

Par Mahfoud M.

Se sentant lésés et surtout blasés après les promesses non tenues de leur président, Mohamed Bouhafs, ces joueurs ont décidé tout bonnement de sécher la séance d'avant-hier et ce après avoir discuté avec le boss du Chabab qui leur a avoué qu'il ne pourra pas les régulariser avant l'Aïd, car se trouvant à l'extérieur du pays et il n'a pas prévu de revenir maintenant. Les coéquipiers de Naâmani n'ont pas trop hésité avant de prendre leur décision de ne pas s'entraîner jusqu'à satisfaction de leur revendication qui est d'avoir leur dû, eux qui estiment qu'ils ont travaillé comme il se doit et qu'ils méritent donc d'être payés en conséquence, surtout qu'ils ont bien démarré la saison avec ce succès décroché à domicile face à l'USM Bel-Abbès. Le fossé est, désormais, creusé, entre les joueurs et leur président qui ne respecte pas ses engagements depuis déjà la saison dernière. Il

faut savoir qu'un départ massif de joueurs a été enregistré, justement, parce que ces derniers n'ont pas touché leur argent, même s'ils ont contribué au sacre décroché et la Coupe d'Algérie remportée après avoir battu en finale l'Entente de Sétif. Bouhafs ne fait, désormais, plus l'unanimité dans l'entourage du club belouizdadi et la majorité des supporters demandent son départ, lui qui avait pourtant promis de rendre à l'équipe ses

lettres de noblesse. Même le coach serbe, Todorov, avait demandé à régulariser les joueurs juste à la fin du match face à l'UMSBA, insinuant qu'il ne peut pas faire le rôle du pompier à chaque fois. En tout état de cause, l'équipe devra maintenant se concentrer sur le reste du parcours et la trêve internationale est venue au moment opportun pour elle pour espérer remettre de l'ordre dans la maison.

M. M.

Turquie

### Ghilas buteur contre Trabzonspor

NABIL GHILAS a inscrit hier sur penalty son premier but avec Göztepe, qui s'est imposé face à l'ex-club de Carl Medjani Trabzonspor (3-2), pour le compte de la 3e journée de la Süper Lig turque. Pour sa troisième titularisation avec sa nouvelle équipe, l'attaquant de 27 ans a débloqué son compteur-but. Les deux équipes sont à égalité (1-1), quand Göztepe obtient un penalty. Ghilas se charge de la transformation et trompe Kivrak, qui avait pourtant plongé du bon côté mais qui est battu via le poteau rentrant (44'). Trabzonspor parviendra à égaliser par Rodallega dans la foulée (45'+3). Jahovic (67') redonnera l'avantage au club de l'Algérien, qui conservera ce but d'avance pour d'imposer (3-2). Grâce à son premier succès de la saison, Göztepe totalise désormais quatre points et occupe la 8e place.

Italie

### Ghoulam devrait prolonger à Naples

LA PROLONGATION du contrat de Faouzi Ghoulam à Naples semble en bonne voie. Selon la presse italienne du jour, l'agent de l'international algérien Jorge Mendès a rencontré les dirigeants napolitains il y a quelques jours pour se mettre d'accord.

Engagé jusqu'en juin 2018, la prolongation pourrait se décider après la trêve internationale. Naples offrirait à l'Algérien un salaire de 2,5 M€ par saison, qui en ferait l'un des joueurs les mieux payés du club.

La clause de cession du joueur serait fixée à 25M€, uni-

quement dans le cadre d'un transfert hors d'Italie.

Les parties se montrent optimistes quant aux chances de conclure cet accord très prochainement, sans doute après la double confrontation contre la Zambie.

## Mondial 2018 (Qualifications/Gr. B) Zambie - Algérie

### Ghezzal autorisé à décaler son arrivée à Sidi Moussa pour mercredi

L'attaquant international algérien de l'AS Monaco (Ligue 1 française de football) Rachid Ghezzal, a été autorisé à décaler pour mercredi son arrivée au Centre technique national de Sidi Moussa en vue de la double confrontation face à la Zambie, les 2 et 5 septembre, comptant respectivement pour la 3e et 4e journée des qualifications de la Coupe du monde 2018 de football, a annoncé lundi la fédération algérienne (FAF) sur son site officiel. «Rachid Ghezzal a été autorisé par

le staff technique de la sélection nationale, emmené par Lucas Alcaraz, et par la direction de la FAF à retarder son arrivée à Alger et à ne rejoindre le stage au Centre technique national de Sidi Moussa que le mercredi 30 août pour des raisons purement familiales», écrit la FAF. L'équipe nationale entame lundi un stage à Sidi Moussa alors que le départ pour Lusaka se fera jeudi à bord d'un avion spécial, soit à deux jours du match prévu samedi prochain (14h00 algériennes). Les Verts

accueilleront les «Chipolopolo» le mardi 5 septembre au stade Chahid-Hamlaoui de Constantine (20h45) dans le cadre de la 4e journée. Le sélectionneur national a dévoilé vendredi la liste des 25 joueurs retenus pour ces deux rendez-vous marquée par la première convocation du milieu de terrain du FC Sochaux (France) Sofiane Daham et le retour de l'attaquant de Naples (Italie) Adam Ounas dont la première et dernière convocation remonte au mois de novembre 2016 à l'occasion

de la rencontre contre le Nigéria à Uyo (défaite 3-1), mais sans pour autant l'honorer pour cause de blessure. L'Algérie occupe la troisième place du groupe B avec un seul point à égalité avec la Zambie après deux journées. Le Nigeria avec six points domine le groupe devant le Cameroun (2 unités) qui s'affrontent dans l'autre groupe.

# LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Tizi Ouzou

## Un homme meurt écrasé par son véhicule

LE CORPS sans vie d'un homme a été retiré sous un véhicule, avant-hier en fin de journée, à Souk El-Had dans la commune de Timizart (30 km au nord-est de Tizi Ouzou), a indiqué, hier, la cellule de communi-

cation de la Protection civile. La victime, âgée de 69 ans, s'affairait à réparer le véhicule avant que celui-ci ne s'écrase sur lui. La dépouille de la victime a été déposée à l'hôpital d'Azazga.

Hamid M.

## Accidents de la route dans les zones urbaines

### Soixante-dix morts et plus de 1 700 blessés en juillet

SOIXANTE-DIX personnes ont trouvé la mort et 1 711 ont été blessées dans 1 427 accidents de la route enregistrés en juillet au niveau des zones urbaines, a indiqué avant-hier un bilan des services de la Sûreté nationale. Le facteur humain reste la principale cause de ces accidents, selon le bilan. La Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN) poursuit «son plan visant à réduire le nombre

d'accidents en faisant prévaloir l'action préventive sur l'action coercitive». Les services de la Sûreté nationale ont enregistré, dans le cadre des actions menées pour réduire le nombre d'accidents, «plus de 6 000 infractions routières qui ont donné lieu à la mise en fourrière de 2 239 véhicules, outre l'établissement de plus de 67 000 amendes forfaitaires et le retrait de 17 787 permis de conduire».

## Fauchés par un camion à un arrêt de bus à Ain Allah/Alger

### Une personne décédée et un enfant blessé

UNE PERSONNE est décédée et un enfant a été grièvement blessé au niveau des membres inférieurs dans un grave accident de la circulation survenu hier au niveau de l'échangeur Ain Allah-Zéralda, a indiqué le chargé de communication de la direction générale de la Protection civile d'Alger, le sous-lieutenant Kamel Sadek. L'accident est survenu aux environs de 19h00 au niveau de l'échangeur Ain Allah-Zéralda (Alger Ouest), après que le chauffeur d'un camion semi-remorque ait perdu le contrôle de son véhicule pour venir per-

cuter des citoyens qui se trouvaient à l'arrêt de bus, précise la même source. Le chauffeur du camion, en état de choc, a été évacué vers l'hôpital Issad-Hassani (Beni Messous) pour recevoir les premiers soins, ajoute la même source. La Protection civile a mobilisé 5 camions et 6 ambulances relevant de l'unité territoriale de la Protection civile de la wilaya d'Alger pour venir en aide aux sinistrés. Une enquête a été ouverte par les services de sécurité territorialement compétents, afin de déterminer les circonstances exactes de cet accident.

## Collision entre deux véhicules à El Khroub/Constantine

### Un décès et deux blessés

Une personne est décédée et deux autres ont été blessées dans un accident de la circulation survenu hier dans la commune d'El Khroub, dans la wilaya de Constantine, a-t-on appris auprès de la Protection civile. L'accident s'est produit sur un tronçon de l'autoroute Est-Ouest, à proximité de l'échangeur d'El Meridj (El Khroub), suite à une collision entre deux véhicules qui a engendré la mort d'un jeune homme âgé de 28 ans, a précisé

la même source. Les victimes blessées, âgées de 32 et 39 ans, ont été acheminées vers le service des urgences du Centre hospitalo-universitaire (CHU) Benbadis, a-t-on souligné, indiquant que la dépouille a été déposée à la morgue du même établissement de santé. Une enquête a été ouverte par les services de sécurité territorialement compétents pour déterminer les circonstances exactes de ce drame.

K. Z.

## Chute d'une voiture d'un pont à Oued Aissi/Tizi Ouzou

### Quatre jeunes tués sur le coup

QUATRE personnes ont trouvé la mort dans un accident de la route survenu avant-hier sur la RN 12, à hauteur de Oued Aissi (5 km à l'est de Tizi Ouzou), a indiqué, hier, le chargé de communication de la direction locale de la Protection civile, le capitaine Kamel Bouchakour.

Il était 22 heures, selon le même responsable, quand les éléments de l'unité principale de la Protection civile de Tizi Ouzou ont été alertés. Sur place, ils ont découvert un véhicule léger tombé du

haut d'un pont de plusieurs mètres. Quatre personnes, vraisemblablement tous les occupants du véhicule, sont décédées sur les lieux et le véhicule a été complètement endommagé. Les corps des victimes de sexe masculin, âgés entre 25 et 26 ans, ont été transférés au CHU Nédir-Mohamed de Tizi Ouzou. Une enquête a été ouverte par les éléments de la gendarmerie pour élucider les causes exactes du drame.

Hamid M.

## Vol d'objets d'estivants sur la plage de Tichy/Béjaia Trois individus condamnés à 18 mois de prison

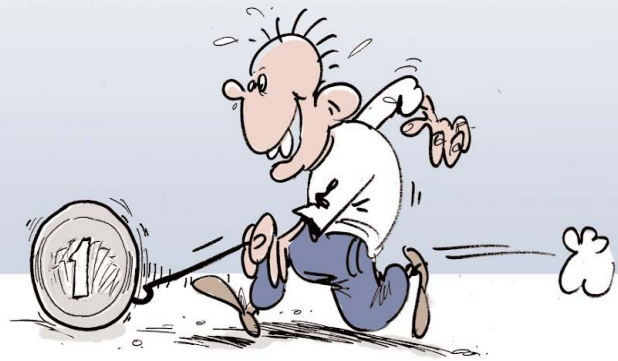
«TROIS malfaiteurs, auteurs de vols de plusieurs estivants sur la plage, ont été arrêtés ces derniers jours par les éléments de la sûreté de daïra de Tichy», a-t-on appris avant-hier de la cellule de communication de la sûreté de

wilaya. L'arrestation est intervenue suite à une enquête enclenchée après le dépôt de plainte de plusieurs estivants victimes de vol de leurs objets sur la plage la matinée. «Les trois individus sont âgés entre 12 et 27

ans et natifs de Tichy», précise la même source. Il s'agit de M.I, M.K et M.H qui ont été présentés devant le procureur du tribunal de Béjaia qui les a condamnés à 18 mois de prison ferme.

H. C.

## Le Dinar Aujourd'hui



Loumis

Djalou@hotmail.com

## Saisie de 5 quintaux de viande de poulet avariée à Tipasa

### Deux ans de prison ferme à l'encontre de l'accusé principal

■ Une peine de deux ans de prison ferme a été prononcée à l'encontre de l'accusé principal dans une affaire de saisie de cinq quintaux de viande de poulet avariée à Tipasa, a indiqué, avant-hier, la Sûreté de wilaya.

Par Mohamed S.

Selon la même source, les services de police ont arrêté dernièrement, lors d'un contrôle de routine, un véhicule utilitaire en provenance de Médéa. Une fouille du véhicule,

duquel des odeurs nauséabondes se dégageaient, a conduit à la découverte de 5 quintaux de viande de poulet avariée, que le propriétaire comptait écouler auprès de restaurateurs de la ville de Tipasa.

Outre les conditions insalubres de transport de cette viande, qui était dissimulée sous d'autres marchandises pour tromper la vigilance des policiers, le chauffeur du véhicule ne détenait aucun document attestant de son exercice de la vente de poulet. L'expertise vétérinaire

réalisée sur la viande en question a attesté qu'elle était impropre à la consommation.

Deux prévenus ont été présentés, au titre de cette affaire, devant le tribunal de Tipasa, qui a prononcé une peine de deux années de prison ferme à l'encontre de l'accusé principal, et d'une année d'emprisonnement à l'encontre de son complice.

M. S.

## Illoula Oumalou/Tizi Ouzou Un dealer en possession de kif et de munitions arrêté

AGISSANT sur la base de renseignement faisant état d'un individu s'adonnant au trafic de drogue, les éléments de la sûreté de Bouzeguène l'ont identifié puis arrêté à Illoula Oumalou. Il s'agit d'un homme de 32 ans. Selon le communiqué de la cellule de communication de la sûreté de wilaya, au cours de la perquisition au domicile de l'individu en question, les policiers ont saisi d'une quantité de kif traité, des munitions de différents calibres, des effets militaires et deux poignards. Présenté, avant-hier, devant le parquet d'Azazga, il a été condamné en comparution directe à une année de prison ferme assortie d'une amende de 100 000,00 DA pour détention de stupéfiants à des fins de consommation personnelle, détentio de munitions sans autorisation et d'armes blanches. Hamid M.

Tlemcen

## 23,5 kg de kif saisis, deux individus arrêtés

UNE QUANTITÉ de 23,5 kilogrammes de kif traité a été saisie à Tlemcen, a indiqué dimanche la cellule de communication de la direction régionale des Douanes en signalant l'arrestation de deux individus. La marchandise prohibée a été découverte en fin de semaine écoulée, dissimulée à l'intérieur du réservoir d'un camion intercepté entre Sebdlou et Ouled Mimoun, a-t-on précisé. Les deux individus arrêtés lors de cette opération ont été présentés devant l'instance judiciaire compétente, a-t-on indiqué. La valeur cumulée de la drogue et du véhicule saisis est de 5,21 millions DA, tandis que le montant de l'infraction douanière est dix fois plus élevé (52,1 millions DA), a fait savoir la même source.

B. M.